

## COMMUNE DE GRANDFONTAINE

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Molsheim  
Membres en fonction : 11

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 12 mai 2017  
Sous la présidence de Monsieur REMY Philippe

**PRESENTS** : Monsieur REMY Philippe, Madame GEWINNER Elisabeth, Monsieur WEISHAAR Bruno, Madame PHILBERT Andrée, Monsieur MEISSONNIER David, Monsieur CANAL Patrice, Monsieur CHARPENTIER Christian, Madame DIDIER Aurélie, Madame PFAUE Patricia

**PROCURATIONS** : Monsieur CUNY Julien par Monsieur MEISSONNIER David et Monsieur JESSEL Christophe par Madame PHILBERT Andrée

**ABSENT EXCUSE** :

### **ORDRE DU JOUR**

Approbation du Conseil Municipal du 17 mars 2017

1. Approbation de la finalisation du document unique
  2. Subvention de l'école
  3. Achat du terrain de Monsieur Patrick LATUNER
  4. Fibre optique
- Divers

### **18/12/05/2017 APPROBATION DE LA FINALISATION DU DOCUMENT UNIQUE (DE 2017 018)**

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Code du Travail et notamment l'article R.4121-1 qui précise que « L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3 » ;

Considérant que la mise en place du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour la mise en place des Documents Uniques avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin;

Considérant que le Document Unique d'évaluation des risques professionnels transmis par le prestataire est en adéquation avec la situation de la collectivité ;

Considérant que le plan des actions correctives permettra d'améliorer la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité ;

DECIDE DE valider le document unique d'évaluation des risques professionnels.

S'ENGAGE à mettre en place le programme d'actions correctives se basant sur l'évaluation des risques professionnels.

**19/12/05/2017 SUBVENTION ECOLE DE GRANDFONTAINE SEJOUR SCOLAIRE (DE 2017 019)**

Monsieur le Maire informe de conseil municipal que Monsieur SPERANDIO, professeur à l'école de Grandfontaine, organise un séjour du 26 au 30 juin 2017 à QUIEUX pour sa classe ainsi qu'une partie de la classe de Monsieur DUBAU.

Le cout du séjour s'élève à environ 250 € par enfant.

Compte tenu de ce que le budget subvention a été en totalité utilisé

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De leur attribuer, pour le transport du séjour, le budget prévu pour l'année 2017, soit 280 €.

- De proposer aux enseignants d'utiliser une partie du budget mis à leur disposition chaque année par la commune, étant donné qu'il reste tous les ans quelques centaines d'euros.

**20/12/05/2017 ACHAT DU TERRAIN DE MR PATRICK LATUNER (DE 2017 020)**

Après en avoir discuté avec Monsieur LATUNER et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir le terrain appartenant à Monsieur Patrick LATUNER sit 17 rue de la Basse et cadastré Section 05 parcelle n°293, pour une surface totale de 1.32 ares pour un montant total de 33 euros.

La dépense sera prévue au compte n°2111.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à l'acquisition ainsi qu'à passer et signer l'acte administratif y afférent. Le Conseil Municipal autorise également Monsieur Philippe REMY, Maire, à signer l'acte administratif à intervenir ainsi que toutes pièces nécessaires à cet effet.

#### **21/12/05/2017 FIBRE OPTIQUE (DE 2017 021)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société ROSACE va intervenir pour installer un sous-répartiteur optique qui permettra aux habitants de Grandfontaine de bénéficier de la fibre optique.

La société ROSACE sollicite l'accord du conseil municipal afin de pouvoir installer ce sous-répartiteur sur la parcelle 31 de la section 7, appartenant à la commune de GRANDFONTAINE.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise la société ROSACE à installer le sous-répartiteur optique sur la section 7 parcelle 31, et à y accéder pour d'éventuelles réparations, pour l'enlèvement ou pour le remplacement de cette installation
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

#### **22/12/05/2017 SUBVENTION (DE 2017 022)**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention présentée par l'association UNE PATTE VERS LE BONHEUR sise à GRANDFONTAINE, qui propose unes rencontres de médiation entre l'animal et les enfants et adolescents en carence affective et présentant différents troubles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer les 65 € restants au budget 2017, à l'article 6574

#### ***Divers :***

*Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur LEGROS, habitant de Grandfontaine, va ouvrir un foodtruck.*

*Monsieur LEGROS étant présent, a exposé son projet, et demande à pouvoir s'installer à l'entrée du bas du village et au Donon un soir par semaine. Il précise qu'il ne souhaite pas s'installer à proximité de l'Hôtel- Restaurant du Donon pour ne pas entrer en concurrence avec l'établissement. Il est discuté sur la possibilité d'installer le food-truck sur le parking près du départ du sentier qui monte au Temple du Donon.*

*Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner son accord pour que le foodtruck soit installé à l'entrée du village.*

